

## **Péronne, engagée pour la nature**

La Ville de Péronne a obtenu en juin la reconnaissance « Territoire engagé pour la Nature » (TEN) par le comité de sélection régional composé de la Direction régionale de l'Office Français de la Biodiversité, la DREAL Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France et les Agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie.

Cette distinction vient récompenser les engagements pris par la commune en faveur de la biodiversité et souligne la volonté de la collectivité de préserver la nature. La collectivité vient rejoindre les 26 collectivités reconnues TEN en région.

« Territoire engagé pour la Nature » est un dispositif initié par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et mis en œuvre au niveau régional. Il vise à reconnaître les communes, communautés de communes, agglomérations et métropoles dont les engagements traduisent une démarche de progrès en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, menée transversalement et couvrant tous les domaines de compétence de la collectivité (aménagement, éducation, protection etc.). Pour bénéficier de cette reconnaissance, la collectivité s'est engagée à mettre en place un programme d'actions sur une durée de 3ans.

Agir pour la biodiversité, c'est aussi améliorer le cadre et la qualité de vie des citoyens. C'est dans cet intérêt que l'implication de tous, élus, techniciens, associations, habitants est nécessaire à la mise en œuvre du projet.

---